



Fiche signalétique

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Conforme aux normes 2015 canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 20-mai-2020

Numéro de révision 4

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit SWEPCO 803 Chain & Cable Lubricant (Aerosol)

Autres moyens d'identification

Code du produit W30901A

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Southwestern Petroleum Corporation	Southwestern Petroleum Canada Ltd
534 North Main St	87 West Drive
Fort Worth, TX 76106 USA	Brampton, ON L6T 2J6 USA
Phone: 1-800-877-9372	Phone: 905-457-0511
Web: www.swepcousa.com	Web: www.swepcousa.com

Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Les ingrédients se trouvant dans ce produit ont été évalués et classifiés conformément aux exigences de classification des dangers de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et la norme WHMIS canadienne 2015. La (ou les) classification(s) en résultant ainsi que les éléments devant se trouver sur l'étiquetage sont présentés dans cette section.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B		
Cancérogénicité	Catégorie 1A		
Toxicité par aspiration	Catégorie 1		
Aérosols inflammable	Catégorie 2		
Danger physique 2 du SGH	Gaz sous pression	Danger physique 2 du SGH	Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

Nom du produit SWEPCO 803 Chain & Cable Lubricant (Aerosol)

Contient Petroleum distillates, hydrotreated light, Butane, Petrolatum

Mot indicateur Danger

Mentions de danger Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dangers physiques
Dangers physiques

Aérosol inflammable
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Risques pour la
santé



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

HNOC (danger non classé autrement)

Aucun renseignement disponible.

Autres informations

Toxicité aiguë inconnue

0.4396 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Famille chimique

Hydrocarbure pétrolier.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Barium dinonylnaphthalenesulfonate	25619-56-1	0 - 10%	*
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	10 - 20%	*
Petrolatum	8009-03-8	0 - 10%	*
Propane	74-98-6	10 - 20%	*
Butane	106-97-8	0 - 10%	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau

Laver à l'eau chaude et au savon. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Ingestion

Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Consulter un médecin. Si le vomissement se produit, gardez la tête de la victime au-dessous de leurs

Conserver dans un endroit frais/bien aéré.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit:

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	2100 ppm
Butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	-	-

Contrôles techniques appropriés

Utilisation dans le secteur bien-aéré. Si l'utilisation produira un brouillard d'huile, fournissez la ventilation ou commandes de technologie pour maintenir des limites aéroportées d'exposition d'huile au-dessous de ceux indiquées pour l'huile minérale (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m³; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m³; OSHA PEL TWA: 5 mg/m³).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aérosol
Couleur gris foncé
Odeur Distillats de pétrole
Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point/intervalle d'ébullition	42 °C	
Point d'éclair	>95 °C	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure	9.5	

d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité:	1.9
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	0.498
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	240 °C
Température de décomposition	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Volatil, % Vol	24
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H₂S) au-dessus de 121° C (250° F).

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Principales voies d'exposition Contact avec la peau. Inhalation. Contact avec les yeux.

Renseignements sur le produit La toxicité de ce mélange complet n'a pas été évaluée. Si l'information est disponible pour l'un ou l'autre des composants individuels du mélange, elle est présentée dans cette section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information toxicologique disponible pour aucun des composants de ce mélange.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Petrolatum 8009-03-8	-	= 3600 mg/kg (Rabbit)	-
Propane 74-98-6	-	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
Butane 106-97-8	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Peut causer de l'irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires suite à une inhalation prolongée ou répétée à la brume d'huile si les niveaux contenus dans l'air dépassent la limite recommandée d'exposition à la brume d'huile (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m ³ ; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m ³ ; OSHA PEL TWA: 5 mg/m ³).
Ingestion	Peut être nocif par ingestion. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Pas une voie d'exposition prévue. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant cancérogène. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information concernant les caractéristiques cancerogéniques d'aucun de ces composants de ce mélange.

Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.

Toxicité chronique	Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH
---------------------------	---

Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.
------------------------------	---------------------------------

Mesures numériques de la toxicité

If this product has been classified as a toxic mixture and numerical measures of toxicity have been calculated based on chapter 3.1 of the GHS document, that data will appear below. If no toxicity calculations appear below, no data is available.

ETAmél (orale)	15,881.00
ETAmél (cutané)	15,784.00
ETAmél (inhalation-gaz)	2,253,353.64
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	81.00

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Si les données sur l'écotoxicité soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

23.4787 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8	-	45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.2: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 2.4: 96 h Oncorhynchus	4720: 96 h Den-dronereides heteropoda mg/L LC50

		mykiss mg/L LC50 static	
--	--	-------------------------	--

Persistence/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Si les données sur potentiel de bioaccumulation soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Propane 74-98-6	2.3
Butane 106-97-8	2.89

Mobilité dans un milieu environnemental Si les données sur potentiel de mobilité dans un milieu environnemental soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthode de disposition de rebut Ne pas perforer, écraser ou incinérer la canette. Ne pas couper les contenants vides car ils peuvent contenir des vapeurs inflammables. Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

États-Unis - numéro de déchet EPA Non applicable

RCRA Le sous-titre C de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources (Resource Conservation and Recovery Act / RCRA) requière la divulgation de toute composante se trouvant dans ce mélange étant définie comme un déchet dangereux en vertu de cette loi. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit est considéré comme un déchet dangereux, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, cela signifie qu'aucune matière dangereuse ne se trouve dans ce produit.

Statut de rebut de la Californie Si ce produit contient une ou plusieurs substances identifiées par l'état de Californie comme étant des déchets dangereux, ces données apparaîtront dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucune donnée n'est disponible.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Barium dinonylnaphthalenesulfonate 25619-56-1	Toxic; Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Nom officiel d'expédition biens de consommation
Classe de danger ORM-D
Désignation Consumer commodity ,ORM-D

TMD

No ONU UN1950
Nom officiel d'expédition Aérosols
Classe de danger 2.1

MEX

No ONU UN1950
Classe de danger 2.2
Désignation UN1950 Aerosols,2.2,

OACI

No ONU UN1950
Nom officiel d'expédition Aérosols
Classe de danger 2.1
Désignation Aerosols,UN1950

IATA

No ONU UN1950
Nom officiel d'expédition Aerosols, inflammable
Classe de danger 2.1
Désignation UN1950,Aerosols, inflammable,2.1

IMDG/IMO

No ONU UN1950
Nom officiel d'expédition Spuitbussen
Classe de danger 2
No EMS F-D, S-U
Désignation UN1950, Aerosols,2

RID

No ONU UN1950
Classe de danger 2
Code de classification 5A
Désignation UN1950 Aerosols,2,,RID
Étiquettes ADR/RID 2

ADR

No ONU UN1950
Nom officiel d'expédition Aérosols
Classe de danger 2
Code de classification 5A
Désignation UN1950 Aerosols,2,,ADR
Étiquettes ADR/RID 2

ADN

Nom officiel d'expédition Aérosols
Classe de danger 2

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations & Inventaires Internationales

Nom chimique	No. CAS	EINECS	ELINCS	TSCA	FIFRA - Liste des produit s chimiq ues - pestici des	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	Chine	AICS	KECL
Barium dinonylnaphthalenesulf onate	25619-56-1	X	-	Present	-	X	-	X	X	X	X	KE-11962 X
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	X	-	Present	-	X	-	X	X	X	X	KE-12550 X
Petrolatum	8009-03-8	X	-	Present	X	X	-	X	X	X	X	KE-28170 X
Propane	74-98-6	X	-	Present	X	X	-	X	X	X	X	KE-29258 X
Butane	106-97-8	X	-	Present	X	X	-	X	X	X	X	KE-03751 X

X - Inscrit; XU = Exonéré; - = Ne figurent pas

TSCA/FIFRA

Est conforme à (aux)

LIS/LES

Est conforme à (aux)

EINECS/ELINCS

Est conforme à (aux)

ENCS

N'est pas conforme à (aux)

Chine	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit n'est pas un produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - valeurs du seuil
Barium dinonylnaphthalenesulfonate - 25619-56-1	1.0

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

La loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act / 40 CFR 22.21 et 40 CFR 122.42) exige la déclaration de toute composante dans ce mélange étant désignée comme un polluant en vertu de la loi. Si tout ingrédient dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond à ces exigences de déclaration.

CERCLA

La loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act / CERCLA) (40 CFR 302) ainsi que la loi sur les amendements et sur la réautorisation du Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act / SARA) (40 CFR 355) exigent la déclaration de toute composante dans ce mélange correspond aux exigences de déclaration de ces lois. Si tout ingrédient de ce produit est encadré dans le cadre de l'une de ces lois ou de ces deux lois, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration. Des exigences de déclaration spécifiques pourraient exister au niveau local, régional ou national en lien avec le rejet de substance.

Réglementations & Inventaires des États

Proposition 65 de la Californie

La proposition 65 de la Californie exige la déclaration des ingrédients se trouvant dans ce mélange étant désignés comme étant des substances de la Proposition 65. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste.

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Barium dinonylnaphthalenesulfonate 25619-56-1	-	-	-	-	X
Propane 74-98-6	X	X	X	-	X
Butane 106-97-8	X	X	X	-	X

U.S. EPA Label Information

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Non applicable

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Sources d'Information qui ont été Consultées

ACGIH - American Convergence of Governmental Industrial Hygienists
 ADN - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 ADR - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Road

AICS - Inventaire australien des substances chimiques
ANSI - American National Standards Institute
CAP65 - California Proposition 65 Hazard List
CAS - Chemical Abstract Services
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation & Liability Act
CHINA - China Inventory
CPR - Canadian Controlled Products Regulations
DOT - United States Department of Transportation
DSL - Canada Domestic Substances List
EINECS - European Union (EU) European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles au Japon
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA - International Air Transport Association
ICAO - International Civil Aviation Organization
IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
MARTK - Massachusetts Right To Know List
NDSL - Canada Non-Domestic Substances List
NFPA - United States National Fire Protection Association
NIOSH - United States National Institute for Occupational Safety & Health
NJRTK - New Jersey Right To Know List
NTP - United States National Toxicology Program
OSHA - United States Occupational Safety & Health Administration
PARTK - Pennsylvania Right To Know List
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
RCRA - United States Resources Conservation & Recovery Act
RID - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Rail
RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List
SARA - United States Superfund Amendments & Reauthorization Act
TDG - Canada Transportation of Dangerous Goods Act
TSCA - US Toxic Substances Control Act
WHMIS - Canada Workplace Hazardous Materials Information System

Définitions

EC50 - Effective Concentration (Concentration of a compound where 50% of the expected effect is observed.)
LC50 - Lethal Concentration (The concentration in water that will kill 50% of the test animals within a specific period of time, usually 96 hours.)
LD50 - Lethal Dose (The single dose that will kill 50% of the test animals by any route other than inhalation such as by ingestion or skin contact.)
OEL - Occupational Exposure Limit
PEL - Permissible Exposure Limits
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)
TLV - Threshold Limit Value
TWA - Time Weighted Average
TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

Préparée par Regulatory Compliance Department

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Risques secondaires